

Extrait des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BAIGTS DE BÉARN

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 26 janvier 2023

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
14	10	12

Procurations : 2

DATE DE CONVOCATION

23 janvier 2023

DATE D’AFFICHAGE

23 janvier 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

André DOMERCQ

L’an deux mille vingt trois le vingt six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS de BEARN, régulièrement convoqué, s’est réuni, à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PÉMARTIN, Maire.



Présents : Laurent ALCETEGARAY, Elodie CARRASQUET (pouvoir de Christine APESTEGUY), André DOMERCQ, Alain DOUCHINE, Tiphonie DUBOURG, José FLORES, Céline LABASTE, Sébastien LABISTE, Vincent LAHITTE, Guy PÉMARTIN, Maire (pouvoir de Muriel MARLAT).

Absents excusés : Christine APESTEGUY (pouvoir à Elodie CARRASQUET), Benoît DOMERCQ, Annie LAFITTE, Muriel MARLAT (pouvoir à Guy PÉMARTIN)

2023-03 : Approbation Plan de Formation Mutualisé Béarn des Gaves

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d’établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d’accompagnement à la rédaction d’un plan de formation mutualisé sur le territoire Béarn des Gaves du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l’issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d’organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil municipal, après avis du Comité technique intercommunal émis en dernier lieu le 20/10/2022 adopte le plan de formation mutualisé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits

Pour extrait certifié conforme
Fait à BAIGTS de BEARN

Le secrétaire de séance
André DOMERCQ

Le Maire,
Guy PÉMARTIN

